

Article 19 du décret n°87-231 du 27 mars 1987 concernant les prescriptions particulières de protection relatives à l'emploi des explosifs dans les travaux du bâtiment et les travaux publics

Date de mise à jour : 4 Juillet 2024

Notre analyse

Lorsque plusieurs tirs doivent être réalisés, tous les trous de mine chargés doivent être tirés en même temps.

Cependant, le tir par volées distinctes peut être réalisé sur même front d'abattage à condition de s'être assuré qu'aucune réaction ou alération des explosifs non tirés n'est à craindre, ou pour le traitement des ratés de la volée de tir précédente.

La mise à feu de plusieurs charges simultanément doit être prévue dans un plan de tir conçu par une personne compétente (concepteur de tir), et réalisée conformément à ce plan de tir. Cette règle ne s'impose pas aux pétardages ou aux tirs spéciaux.

La mise à feu est réalisée par le boutefeu, ou par un assistant qui opère en sa présence et sous sa surveillance, et à ce titre le boutefeu est la dernière personne à quitter les lieux du tir.

Article 19 du décret n°87-231 du 27 mars 1987 concernant les prescriptions particulières de protection relatives à l'emploi des explosifs dans les travaux du bâtiment et les travaux publics

Tous les trous de mine chargés doivent être tirés en même temps. Toutefois, le tir sur un même front d'abattage par volées distinctes est autorisé si aucune réaction ou altération des explosifs non tirés n'est à craindre, ou pour le traitement des ratés.

A l'exception des tirs de pétardage et des tirs spéciaux, la mise à feu simultanée de plusieurs charges doit être faite conformément à un plan de tir établi par une personne compétente.

Le boutefeu doit être le dernier à quitter les lieux de tir. La mise à feu est faite par lui-même ou par un aide-boutefeu opérant en sa présence et sous sa surveillance.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Travaux à l'explosif -
Certificat de préposé au tir
- Généralités

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Travaux à l'explosif -
Certificat de préposé au tir
- Option 1 Travaux
souterrains

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Emploi des explosifs:
conditions de délivrance du
permis de tir

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Un certificat de préposé au tir délivré en Espagne est-il valable en France ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Bien choisir l'explosif adapté aux travaux du BTP

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Travaux de démolition à l'aide d'explosifs

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)